



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS  
Service de l'Eau

# COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice, présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007, **modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.**

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

**Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

1. Caractérisation technique du service .....	4
Présentation du territoire desservi.....	4
Mode de gestion du service .....	6
Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés.....	7
Eaux brutes produites.....	8
1.1.1. Caractéristiques des stations de production .....	8
1.1.2. Prélèvements sur les ressources en eau.....	9
1.1.3. Répartition des volumes produits par ressources et par an .....	10
1.1.4. Répartition des volumes produits par ressources et par mois .....	11
1.1.5. Protection des ressources .....	12
1.1.6. Achats d'eaux brutes .....	13
1.1.7. Achats d'eaux traitées.....	13
1.1.8. Le traitement et la désinfection .....	13
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :.....	13
1.1.1. Volumes mis en distribution .....	13
1.1.2. Volume consommé autorisé.....	14
1.1.3. Volumes comptabilisés.....	14
1.1.4. Volumes vendus au cours de l'exercice .....	15
1.1.5. Autres volumes .....	15
1.1.6. Volume de pertes.....	16
Le stockage.....	16
La reprise.....	16
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	17
Les accessoires du réseau .....	17
Les branchements totaux.....	18
Les compteurs.....	18
1.1.7. Mise en distribution et production.....	18
1.1.8. Sectorisation et recherche de fuites .....	19
1.1.9. Compteurs de facturation .....	19
Tarification de l'eau et recettes du service .....	21
1.1.10. Modalités de tarification.....	21
1.1.11. Tarifs de consommation d'eau .....	22
1.1.12. Facture d'eau type (D102.0).....	23
Recettes .....	24
2. Indicateurs de performance.....	25
Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	25
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	28
Indicateurs de performance du réseau.....	30
2.1.1. Rappel des valeurs 2017.....	30
2.1.2. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	30
2.1.3. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	31
2.1.4. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	32
2.1.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	32
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	33

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

3.	Financement des investissements.....	34
	Branchements en plomb.....	34
	Montants financiers.....	34
	État de la dette du service.....	34
	Amortissements.....	35
	Rappel des travaux effectués en 2017.....	35
	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	37
	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	38
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	39
	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	39
	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	39
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	40
6.	Annexes.....	41
	Annexe 1 : Délibération du conseil municipal sur la modification du prix de l'eau et de l'assainissement.....	41
	Annexe 2 : Nouveaux branchements réalisés.....	41
	Annexe 3 : Analyses 2017.....	41
	Annexe 4 : Détail des interventions réalisées par la régie en 2017.....	41
	Annexe 5 : Identification des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (Véolia).....	41
	Annexe 6 : Information sur les redevances Agence de l'Eau.....	41

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## 1. Caractérisation technique du service

### *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau  communal

- Nom de la collectivité : **Les Arcs sur Argens**
- Caractéristiques: **régie communale**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi :(communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.). est l'intégralité du périmètre communal, sauf le hameau des Nouradons desservi par DRAGUIGNAN (Tec-Véolia).
- Existence d'une CCSPL (commission consultative des services publics locaux)  
 Ou  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation : 2004  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : **18 décembre 1997**  Non

### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013





## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### **Mode de gestion du service**

Le Service de l'Eau est assuré par la régie communale.

Il est composé d'une équipe technique et d'une équipe administrative dont la coordination est assurée par le Directeur des Services Techniques et son adjoint en étroite relation avec l'équipe municipale, le Maire et son Adjoint, responsable des travaux.

L'équipe technique du Service des Eaux de la commune des Arcs est composée :

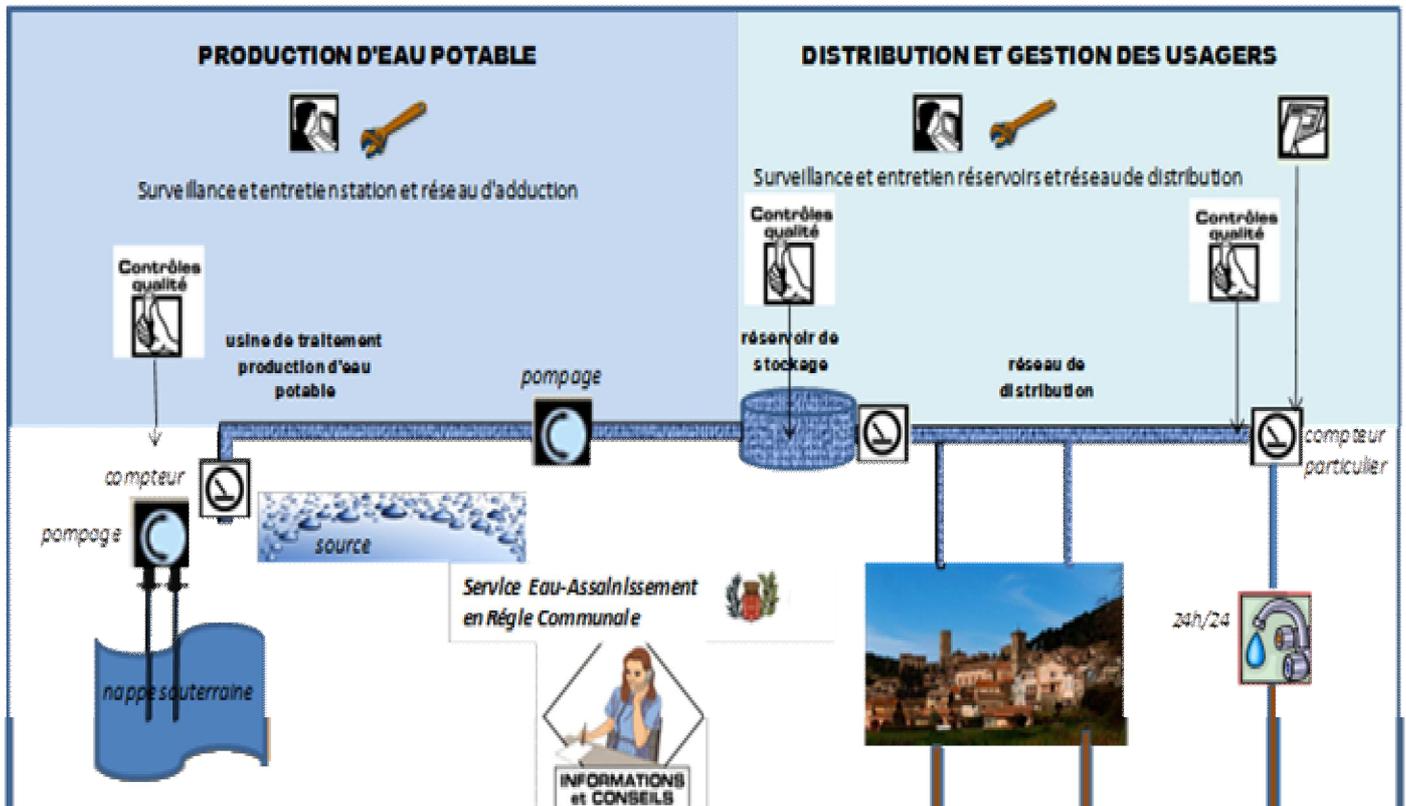
- d'un responsable technique
- 2 agents

L'équipe Administrative du Service des eaux de la commune des Arcs est composée d'un agent.

Les bureaux et ateliers sont situés dans l'enceinte des Services Techniques au 1150, Chemin de la Chabotte – Quartier Escroy .

Le service est accessible du lundi au vendredi physiquement ou par téléphone au 04.94.99.52.17 et fax au 04.98.10.40.01 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

En dehors des horaires ouvrables, l'astreinte est joignable au 06.76.72.78.74



### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

Les principales missions du Service de l'eau sont les suivantes:

- fonctionnement et entretien des ouvrages de production, de traitement, de stockage et de distribution 24h/24,
- surveillance des installations, de la qualité de l'eau et télésurveillance,
- relève, pose et remplacement des compteurs,
- suivi des travaux,
- gestion administrative,
- gestion des abonnés (accueil, facturation, suivi),
- Entretien réparation de la plomberie des bâtiments communaux,
- Entretien et nettoyage des fontaines.

Certaines prestations spécifiques sont effectuées par des prestataires privés après mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics.

Depuis octobre 2013, la société Véolia/Tec est attributaire d'un marché à bon de commande qui a été reconduit pour 3 ans depuis en octobre 2016. Celui-ci comprend les prestations suivantes :

- nettoyage et désinfection annuelle des réservoirs de stockage,
- recherche et réparations de fuites sur réseau :
- remplacement et maintenance électromécanique (vannes, télétransmission, chloration, sondes...),
- suppression de branchements plomb.
- Renouvellement de conduite

La réalisation des branchements neufs est effectuée par des plombiers agréés par la commune, sous le contrôle du Service des eaux.

### ***Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés***

#### **Population estimée**

Elle est de **7143** habitants au 31/12/2017 (7 171 habitants au 31/12/2016).

(Population **municipale** d'après la population légale INSEE Les Arcs sur Argens au 01/01/2018 date de référence statistique 1<sup>er</sup> janvier 2015).

#### **Population desservie**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Cette population est estimée à 85% de la population soit **6 071** habitants.

### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 537** abonnés au **31/12/2017**. (**3433** au 31/12/2016).

**109** nouveaux contrats (83 nouveaux branchements, 19 individualisations, 2 réouvertures et 5 arrosages) et **5** résiliations de contrats ont été enregistrés en **2017**.

La répartition des abonnés est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Total	3433	3 529	8	3 537	+3.03%

Abonnés Non domestiques : SAS Rossi distribution 83, domaine La Valette, Château Sainte Roseline, Domaine de la Maimie), Entreprise Gilardi, Station de lavage Eléphant Bleu, l'établissement Cellier des Archers, l'établissement Colas.

#### Eaux brutes produites

##### 1.1.1. Caractéristiques des stations de production

Le service dispose de 5 ressources (4 stations de production) dont 3 sont utilisées. Il s'agit de :

##### i. Le puits de Fantroussières :

- alimente le chemin des Contes, la ville haute et le réservoir des Cambres, et le réservoir du Colombier
- dispose d'une capacité de pompage de 60 m<sup>3</sup>/h à 90 m de HMT (deux pompes de fonctionnement en alternance).

##### ii. La source de Sainte-Cécile :

- alimente une grande partie du centre ville depuis le réservoir Sainte Cécile, le réservoir du Colombier par la station des Moulins,
- l'arrivée se fait gravitairement par des drains, le trop plein est évacué en surverse. Pour information, les volumes évacués par la surverse, sur l'année civile, sont indiqués ci-après.

SURVERSE Source de Sainte Cécile												
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
33 880	21 415	20 707	18 079	16 563	10 345	3 105	102	0	0	0	0	124 195

#### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### iii. Les forages du Peical :

- alimentent les quartiers situés au Nord-Est de la commune ;
- ont une capacité de pompage de 25 à 35 m<sup>3</sup>/h à 86.7 m de HMT (deux pompes de fonctionnement en alternance).

#### iv. Le puits du Moulin :

- **n'est actuellement plus utilisé et n'est de ce fait plus équipé, suite à des pollutions récurrentes.**

#### v. Le forage du Collet du Cyprès :

- **n'est actuellement pas encore mis en service (l'équipement des forages et l'adduction sont à réaliser),**
- dispose depuis 23 janvier 2015 de l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection et autorisant l'utilisation de l'eau prélevée pour la consommation humaine.

#### 1.1.2. Prélèvements sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **728 679m<sup>3</sup>** pour l'exercice**2017** (calcul effectué à partir des différences d'index entre le 01/1/2017 et le 31/12/2017). 725 547m<sup>3</sup> avaient été prélevés pour l'exercice 2016.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source Sainte Cécile	Eau souterraine	700 m <sup>3</sup> /j (255 500m <sup>3</sup> /an)	<b>418 069</b>	<b>360 514</b>	-13.77%
Puits de Fantroussières (sources des Clarettes)	Eau souterraine	700 m <sup>3</sup> /j (255 500m <sup>3</sup> /an)	<b>155 300</b>	<b>244 265</b>	+57,28%
Forages du Peical	Eau souterraine	900 m <sup>3</sup> /j (328 500 m <sup>3</sup> /an)	<b>154 178</b>	<b>123 900</b>	-19.64%
Forage Collet du Cyprès	Eau souterraine	600 m <sup>3</sup> /j (179 000 m <sup>3</sup> /an)	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>839 500 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>727 547</b>	<b>728 679</b>	<b>+0.15%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de : **100%**.

#### Remarques:

#### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



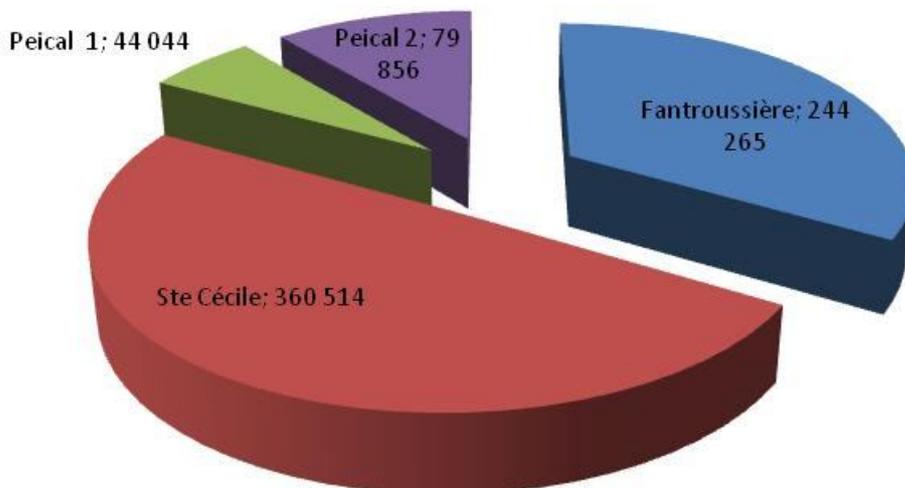
## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

- augmentation significative des prélèvements sur Fantroussière **+57,28%**
- augmentation de **0.15%** des volumes produits par rapport à l'année précédente ;
- dépassement de l'autorisation annuelle de prélèvement pour Sainte Cécile.

### 1.1.3. Répartition des volumes produits par ressources et par an

	INDEX 01/01/2017	INDEX 15/06/2017	INDEX 31/12/2017	production 2017 en m3	répartition en %
Sainte Cécile	<b>3 973 595</b>	<b>4 112 674</b>	<b>221 435</b>	<b>360 514</b>	<b>49,48%</b>
Fantroussière	<b>3 527 980</b>	<b>3 613 890</b>	<b>158 355</b>	<b>244 265</b>	<b>33,52%</b>
Peical				<b>123 900</b>	<b>17,00%</b>
dont P1	74 130		118 174	44 044	6,04%
dont P2	267 421		347 277	79 856	10,96%
<b>TOTAL</b>				<b>728 679</b>	<b>100,00%</b>

### Répartition de la production 2017 en m3/an



Avec 360 514 m<sup>3</sup> produits, Sainte Cécile est la ressource la plus sollicitée avec 49.48 % de la production annuelle communale.

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

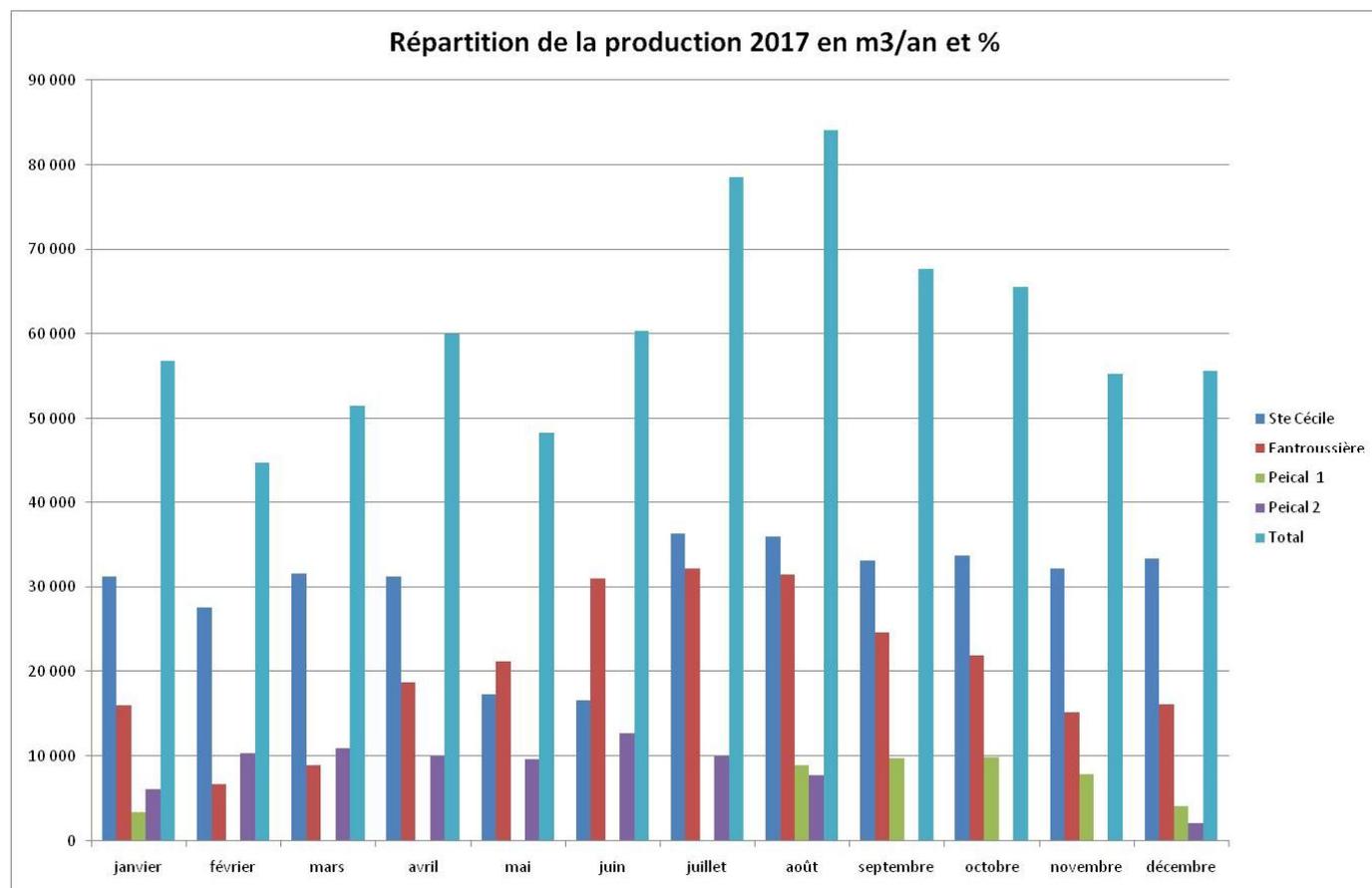
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### 1.1.4. Répartition des volumes produits par ressources et par mois

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Fantroussière	16 020	6 710	8 970	18 720	21 230	30 991	32 218	31 487	24 697	21 925	15 188	16 109	244 265
Ste Cécile	31 262	27 650	31 570	31 216	17 381	16 631	36 369	35 923	33 148	33 738	32 258	33 368	360 514
Peical 1	3 451	0	0	0	0	0	0	8 907	9 834	9 908	7 866	4 078	44 044
Peical 2	6 097	10 353	10 959	10 067	9 700	12 783	9 990	7 747	0	0	0	2 160	79 856
Total	56 830	44 713	51 499	60 003	48 311	60 405	78 577	84 064	67 679	65 571	55 312	55 715	728 680



Le mois de pointe de mise en distribution est le mois d'août avec 84 064 m<sup>3</sup>. A cette occasion, le captage de Sainte Cécile a contribué pour plus de 42% à l'approvisionnement de la commune.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Fantroussière	28,19%	15,01%	17,42%	31,20%	43,94%	51,31%	41,00%	37,46%	36,49%	33,44%	27,46%	28,91%	33,52%
Ste Cécile	55,01%	61,84%	61,30%	52,02%	35,98%	27,53%	46,28%	42,73%	48,98%	51,45%	58,32%	59,89%	49,47%
Peical 1	6,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,60%	14,53%	15,11%	14,22%	7,32%	6,04%
Peical 2	10,73%	23,15%	21,28%	16,78%	20,08%	21,16%	12,71%	9,22%	0,00%	0,00%	0,00%	3,88%	10,96%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

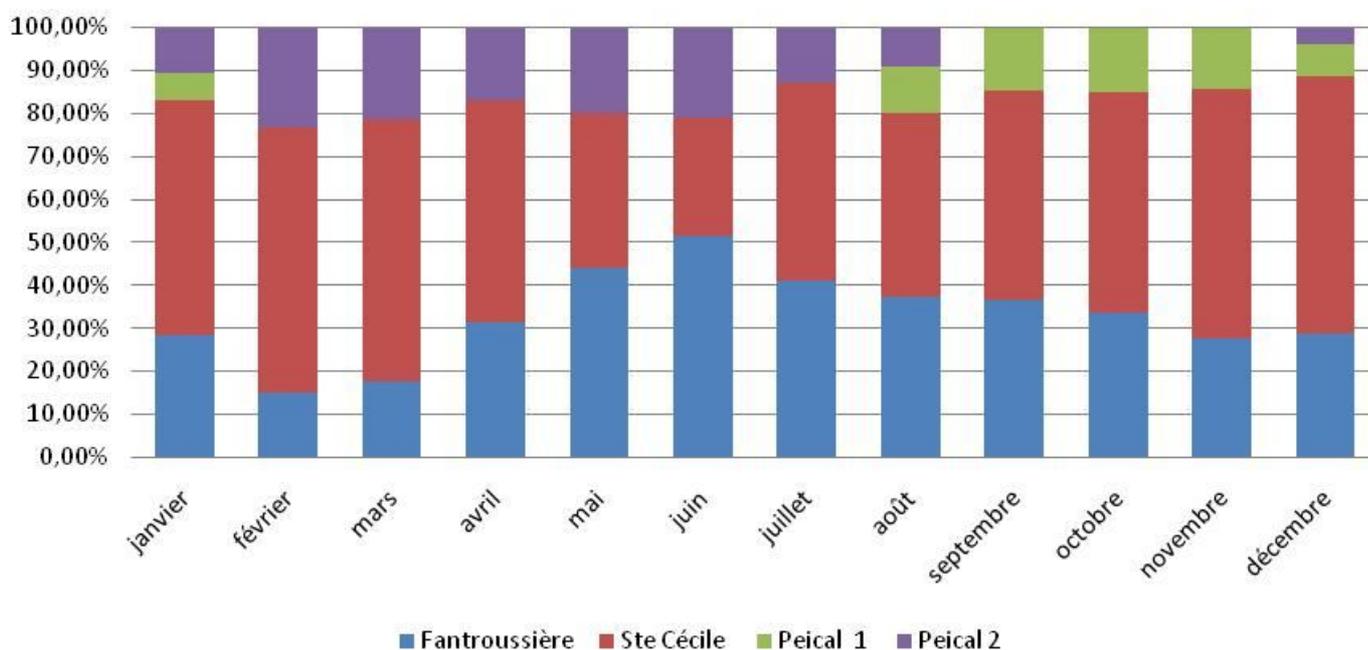
### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### Répartition de la production (%) par ressource et par mois



#### 1.1.5. Protection des ressources

Ressource	Volumes produits durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes produits durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017 *
Source Sainte Cécile	418 069	360 514	-13.77%	80%
Puits de Fantroussières (sources des Clarettes)	155 300	244 265	+57,28%	80%
Forages du Peical	154 178	123 900	-19.64%	80%
<b>Total</b>	<b>727 547</b>	<b>728 679</b>	<b>+0.15%</b>	

#### \*Remarque :

L'atteinte des 100% d'indice de protection de la ressource est conditionnée par la complète mise en œuvre de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation et de protection de chaque ressource **et la mise en place d'une procédure de suivi de son application**. A ce jour aucune des ressources utilisées ne dispose de procédure de suivi de son arrêté.

#### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### 1.1.6. Achats d'eaux brutes

Sans objet.

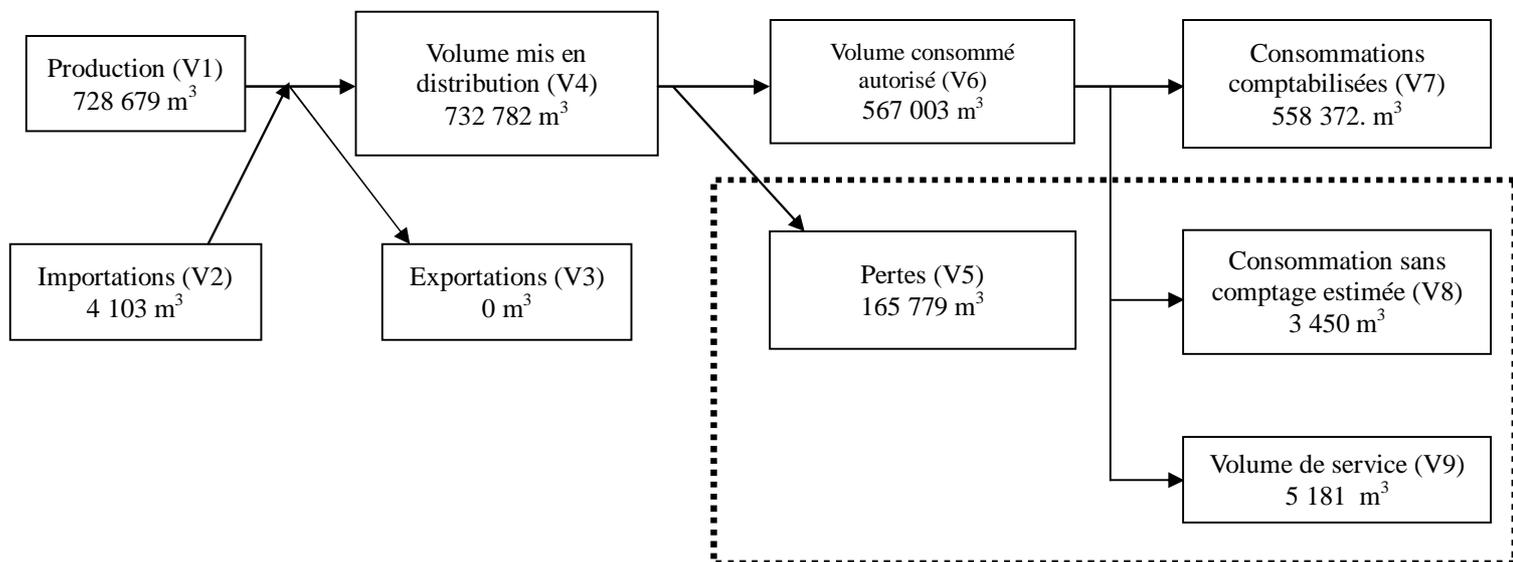
### 1.1.7. Achats d'eaux traitées

4 103 m<sup>3</sup> importés de Trans en Provence

### 1.1.8. Le traitement et la désinfection

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Sainte - Cécile	Chlore gazeux
Fantroussières	Chlore gazeux
Peical	Chlore gazeux (depuis 2013)

### Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



#### 1.1.1. Volumes mis en distribution

sur 365 j	Exercice 2016 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2017 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume mis en distribution (V4)</b>	<b>727 547</b>	<b>732 782</b>	<b>+0.72%</b>

Les volumes produits et mis en distribution ont été comptabilisés du 01/1/2017 au 31/12/2017.

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### 1.1.2. Volume consommé autorisé

sur 365 j	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	569 727	<b>567 003</b>	<b>-0.47%</b>

### 1.1.3. Volumes comptabilisés

sur 365 j	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
<b>Les volumes comptabilisés (V7)</b>	544 667	<b>558 372</b>	<b>+2.51%</b>

- Dernière relève 2016 : 2<sup>ème</sup> semestre : du 17/10/16 au 9/11/16
- Période de relève 2017 :
  - 1<sup>er</sup> semestre du 2/05 au 22/05
  - 2<sup>ème</sup> semestre du 15/11 au 04/12/2017
- Durée entre fin de relève 2016 (9/11/2016) et 2017 (4/12/2017) : 392 jours.
- VP 063 volumes comptabilisés domestiques : 483 040 m<sup>3</sup> ramenés sur 365 j = **449 769m<sup>3</sup>**
- VP 201 volumes comptabilisés non domestiques : 22 912m<sup>3</sup> ramenés sur 365 j = **21 334.m<sup>3</sup>**

VOLUMES COMPTABILISES	Nombre de jours entre les relèves	Volumes sur la période de relève (m3)	Volumes comptabilisés (V7) sur 365 j en m3/an
dont FACTURES ABONNES relève du 9/11/2016 au 4/12/2017	392	<b>505 952</b>	<b>471 103</b>
<b>abonnés domestiques</b>		<b>483 040</b>	<b>449 769</b>
<b>abonnés non domestiques</b>		<b>16 016</b>	<b>14 913</b>
<b>arrosage</b>		<b>6 896</b>	<b>6 421</b>
dont NON FACTURES		<b>83 024</b>	<b>87 269</b>
<b>consommation communale</b> relève du 28/12/2016 au 8/12/2017	346	<b>80 488</b>	<b>84 908</b>
19 fontaines et 1 lavoir		32 713	34 509
3 points d'eau (vigne à vélo et base Kayak)		94	99
21 points d'eau d'arrosage communal		26 705	28 171
38 compteurs bâtiments communaux		20 766	21 906
bornes agricoles		210	222
<b>SIVU</b> relève du 9/11/2016 au 04/12/2017	392	<b>2 536</b>	<b>2 361</b>
<b>TOTAL COMPTABILISES (facturés + non facturés)</b>		<b>588 976</b>	<b>558 372</b>

## Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### 1.1.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup> (ramené sur 365 j)	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup> (ramené sur 365 j)	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	465 402	449 769	-3.35%
Abonnés non domestiques	16 295	21 334	+ 30.92%
<b>Total vendu aux abonnés</b>	<b>481 697</b>	<b>471 103</b>	<b>- 2.19%</b>
<b>Total exporté vers d'autres services (V<sub>3</sub>)<sup>(2)</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

#### 1.1.5. Autres volumes

	Exercice 2016 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2017 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>3 890</b>	<b>3 450</b>	<b>-11.31%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>21 170</b>	<b>5 181</b>	<b>-75.52%</b>

Les volumes de service estimés (V9): **5 181m<sup>3</sup>**

VOLUMES DE SERVICE	Total
<i>NETTOYAGE RESERVOIRS</i>	
SAINTE CECILE	1 000
COLOMBIER	500
CAMBRES	500
<i>PURGES, RINCAGES APRES TRAVAUX</i>	3 031
<i>PURGES PEICAL</i>	150
<b>TOTAL (m3)</b>	<b>5 181</b>

Les volumes sans comptage autorisés estimés (V8): **3 450 m<sup>3</sup> /an**

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

VOLUMES SANS COMPTAGE	Unité	Quantité	Total
Nettoyage voirie (285 jours * 4m3)	285	4	1 140
Manoeuvre poteaux incendie (114*15 m3)	114	15	1 710
Arrosage jardinières (120 jours *5 m3)	120	5	600
<b>TOTAL (m3)</b>			<b>3 450</b>

#### 1.1.6. Volume de pertes

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
<b>Volume de pertes (V5)</b>	157 820	<b>165 779</b>	<b>+5.04%</b>

### **Le stockage**

La commune dispose de 4 réservoirs de stockage répartis sur 4 sites :

**i. Le réservoir des Cambres :**

- Capacité 500 m3, radier 201,95 m NGF.

**ii. Le réservoir du colombier**

- Capacité 500 m3, radier 113,36 m NGF.

**iii. Les réservoirs de la source Sainte Cécile**

- Capacité 2x 500 m3, radier 117,13 m NGF.

### **La reprise**

La commune dispose d'un accélérateur : la station des Moulins qui permet de remonter l'eau de Sainte Cécile au réservoir du Colombier. La capacité de la station est de 36m<sup>3</sup>/h.

### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### **Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public de l'eau potable est de **75,874** kilomètres au **31/12/2017** (73,724 au 31/12/2016).

### **Les extensions de réseau réalisées en 2017 portent sur 2 150 ml :**

- Extension Chemin de l'Alouette 150ml Ø 63 / PVC
- Extension Route des Croisières 2 000 ml Ø 200 / PVC Bi-oroc

### **Le renouvellement de réseau réalisé en 2017 porte sur 359 ml (taux de renouvellement de 0.47%) :**

- Rue Jean Jaurès : 325.ml Ø 200 fonte
- Rue Jean Jaurès : 34.ml Ø 110 fonte

### **On distingue 3 étages de pression sur le réseau :**

- sortie réservoir Sainte Cécile et Colombier,
- sortie réservoir les Cambres,
- sur diverses antennes du réseau

### **Les accessoires du réseau**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	Dont renouvelés en 2017
Poteaux incendies	109	<b>113</b>	<b>3</b>

### **Autres renouvellements effectués sur Jean Jaures :**

- Conduite PEHD Branchement : 213 ml
- Vanne Dn 200 : 2 unités
- Vanne Dn 100 : 3 unités
- Vidanges : 2 unités
- Branchements: 32 unités
- Regard compteur : 25 unités
- Borne enterrée remplacée par un poteau incendie Dn 100 : 1 unité

Renouvellement 2 Poteaux incendie (16/01/17 n°63 place Louis Mouton ; 9/11/17 n°66 voie Prévert)

### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### **Les branchements totaux**

<b>Branchements au 31/12</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Dont renouvelés en 2017</b>
Domestiques et assimilés	3 371	3 454	<b>32</b>
Arrosage et chantiers	37	42	
Poteaux incendies	109	113	<b>2</b>
Bornes agriculteurs	3	3	
Fontaines	20	20	
Autres points d'eau	0	3	
<b>Total</b>	<b>3541</b>	<b>3636</b>	

Les nouveaux branchements ont été réalisés par les plombiers agréés par la commune sous contrôle du service de l'eau (**annexe 2**).

(3 points d'eau : 2 vignes à vélo et 1 base Kayak)

#### **Les compteurs**

##### *1.1.7. Mise en distribution et production*

Tous ces compteurs sont télétransmis. Les données sont consultées sur le central de télétransmission PC win Sofrel au Service des Eaux.

<b>Type et situation géographique</b>	<b>Année de pose</b>	<b>diamètre</b>
Source Sainte Cécile (départ)	2017	150
Source Sainte Cécile (surverse)	2015	150
Forage Peical 1	2014	150
Forage Peical 2	2014	150
Réservoir Sainte Cécile sortie	2008	200
Entrée Cambres	2017	200
Sortie Cambres	2008	200
Sortie Cambres	2017	80
Entrée Colombier	2008	200
Sortie Colombier	2012	100

#### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### 1.1.8. Sectorisation et recherche de fuites

Type et situation géographique des débitmètres	Année de pose	diamètre
Station les Moulins	2017	100
Quartier la Roquette	2008	250
Quartier Trépotin	2008	100
Quartier le Preveyre	2008	140
Quartier Ste Roseline	2008	150
Quartier le Pont Rout (Chemin du bac)	2008	150
Quartier la Magdeleine	2008	90
Devant CFA	2008	100
Avenue Jean Jaurès	2008	200
Avenue Jules Guesde	2008	150
Quartier Les Laurons	2015	150
Chemin de Fantroussières	2008	150

Les compteurs de sectorisation du réseau sont télétransmis. Les données (débits de nuits) sont consultées sur le central de télétransmission PC win Sofrel au Service de l'eau et suivis en parallèle par Véolia à travers leur logiciel Kerweb.

#### 1.1.9. Compteurs de facturation

- Nombre de compteurs déposés en 2017: **5**(fermetures définitives de branchements)
- Nombre de compteurs installés en 2017 : **109** (nouveaux abonnés)
- Nombre de compteurs renouvelés en 2017: **189**
  - ✓ du fait de la négligence de l'abonné : (gel par exemple) : **5**
  - ✓ dans le cadre du renouvellement patrimonial (âge) : **184**
  - ✓ autre : blocage, casse...hors responsabilité de l'abonné : **0**

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

Compteurs	diamètre (mm)	15-25	30-32	40	50	60-65	80	100	150	Total
Année de MES	Age									
2000	18	1								1
2001	17	0								0
2002	16	1								1
2003	15		1							1
2004	14	1								1
2005	13	8								8
2006	12	75		1						76
2007	11	205		1						206
2008	10	414			3	4	2		2	425
2009	9	350	1		2			2		355
2010	8	365	1		1	3				370
2011	7	441			1			1		443
2012	6	258	4	2		3	1			268
2013	5	364			1			2		367
2014	4	462	5	5	1	1	1	1		476
2015	3	43		7						50
2016	2	352	1							353
2017	1	157			1	1	1			160
<b>Total</b>		<b>3497</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3561</b>
<b>âge moyen</b>										<b>6,52</b>

Pyramide des âges des compteurs actifs au 31/12/2017.

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### **Tarification de l'eau et recettes du service**

#### *1.1.10. Modalités de tarification*

La facture d'eau comporte :

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné,
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe ou abonnement, correspondant à la location et l'entretien du branchement et du compteur.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont présentées en **annexe 1**. Il s'agit de :

- la délibération du 8/11/2016 effective à compter du 01/01/2017.
- La délibération du 22/05/2017 modifiant les tarifs à partir du 01/07/2017.

Les frais d'accès au service sont **nuls**.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle et la facturation est effectuée au réel à la même fréquence.

Les volumes **facturés** au titre de l'année **2017** sont de **505 952 m<sup>3</sup>** (469 820 m<sup>3</sup> en 2016)

Les éléments du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, sont les suivants :

- augmentation votée de la part fixe de 2.5% (pour tout compteur abonné);
- augmentation votée de la part variable :
  - 5% de la tranche de 101 à 350 m<sup>3</sup> inclus ;
  - 5% de la tranche de 351 m<sup>3</sup> et plus.

Ces augmentations visent à :

- compenser la hausse des coûts des fournitures et des matériels,
- financer les travaux,
- rembourser la dette.

### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### 1.1.11. Tarifs de consommation d'eau

Tarifs		Exercice 2016	au 1/01/2017	au 1/07/2017
<b>Part de la collectivité</b>				
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>	Abonnement compteur DN 15 /25 mm	24.85 €	<b>25.47 €</b>	<b>32.40 €</b>
	Abonnement compteur DN 26 à 60 mm inclus	104.55€	<b>107.11€</b>	<b>124.80 €</b>
	Abonnement compteur DN 61 à 80 mm inclus	166.05 €	<b>170.20 €</b>	<b>198.00 €</b>
	Abonnement compteur DN 81 à 100 mm inclus	221.40 €	<b>226.93 €</b>	<b>264.00 €</b>
	Abonnement compteur DN sup à 100 mm	436.65€	<b>447.56 €</b>	<b>522.00 €</b>
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	Tranche 1 : 0 à 100 m <sup>3</sup> inclus	0.75 €	<b>0.75 €</b>	<b>0.78 €</b>
	Tranche 2 : de 101 m <sup>3</sup> à 350 m <sup>3</sup> inclus	1.09 €	<b>1.14 €</b>	<b>1.23 €</b>
	Tranche 3 : au-delà de 350 m <sup>3</sup>	1.16 €	<b>1.21 €</b>	<b>1.31 €</b>
<b>Taxes et redevances</b>				
<b>Taxes</b>	Taux de TVA (0 ou 5,5%)	5.5 %	<b>5.5 %</b>	<b>5.5 %</b>
<b>Redevances</b>	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.06 €/m <sup>3</sup>	<b>0.06 €/m<sup>3</sup></b>	<b>0.06 €/m<sup>3</sup></b>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.29 €/m <sup>3</sup>	<b>0.29 €/m<sup>3</sup></b>	<b>0.29 €/m<sup>3</sup></b>

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### 1.1.12. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au **01/07/2017** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an, diamètre 15/20 mm) sont :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Tarifs	Au 1/1/2016 en €	Au 01/07/2017 en €	
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	24.85	<b>32.40 €</b>	+ 30.38%
Part proportionnelle	96.8	<b>102.6</b>	+5.99%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	121.65	<b>135</b>	+10.97%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	7.2	<b>7.2</b>	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34.8	<b>34.8</b>	0%
TVA si service assujetti (5,5 %)	9	<b>9.735</b>	0.88%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	51	<b>51.735</b>	0.16%
<b>Total</b>	172.65	<b>186.735</b>	<b>8.16%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	1.4387	<b>1.5561</b>	<b>8.16%</b>

Pour une facture taxes et redevances incluses de 120 m<sup>3</sup> on constate :

- une augmentation de **8.16%** par rapport à **2016**,
- **un prix au m<sup>3</sup> de 1.5561 € TTC.**

#### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

- Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	746 775	855 865	+ 14.61
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	746 775	855 865	
Recettes liées aux travaux	28 357	47 518	+ 67.57
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (pose pastilles)			
Total autres recettes	28 357	47 518	
<b>Total des recettes</b>	<b>775 313</b>	<b>903 384</b>	<b>+ 16.52</b>

- Taux d'impayés

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12.	235 002	659 968
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	787 847	855 865
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	29.83%	77.11%

Ce montant s'explique par l'émission tardive de la facture du 2<sup>ème</sup> semestre mi décembre.

- Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	600 681	560 085
Epargne brute annuelle en €	211 556	300 719
Durée d'extinction de la dette en années	2.83	1.86

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## 2. Indicateurs de performance

### **Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

La conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, est vérifiée par rapport **aux limites de qualité** pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.

Les valeurs suivantes sont fournies à la commune par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et font suite aux prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Nombre de prélèvements conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2017	Nombre de prélèvements conformes exercice 2017
Microbiologie	100%	47	47
Paramètres physico-chimiques	100%	47	47

**100%** des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle obligatoire sont conformes **avec les limites de qualité microbiologiques.**

**100%** des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle obligatoire sont conformes **avec les limites de qualité physico chimiques.**

Une synthèse des résultats des analyses est présentée ci-après.

Toutes les analyses effectuées en 2017 sont présentées **en annexe 3.**

### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

Non-conformités sur distribution " Village" 2017				
date	heures	conformité physico-chimique	conformité bactériologique	respect des références de qualité
17/10/2017	12h45	oui	oui	non conductivité 1694 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
17/10/2017	12h30	oui	oui	non conductivité 1602 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
17/10/2017	11h58	oui	oui	non conductivité 1634 mS/cm Sulfates 254 mg/l (ref 250 mg/l)
10/08/2017	10h54	oui	oui	non conductivité 1455 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
17/07/2017	12h36	oui	oui	non conductivité 1552 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
23/06/2017	09h08	oui	oui	non conductivité 1420 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
18/05/2017	12h10	oui	oui	non conductivité 1422 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
21/03/2017	11h53	oui	oui	non conductivité 1365 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
21/03/2017	11h36	oui	oui	non conductivité 1367 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
15/02/2017	11h39	oui	oui	non conductivité 1365 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
13/01/2017	11h49	oui	oui	non conductivité 1321 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )

Pour le village, les prélèvements sont généralement réalisés au « Café de la Tour » ou à La Salésienne.

Non-conformités sur distribution " bas Village" 2017				
date	heures	conformité physico-chimique	conformité bactériologique	respect des références de qualité
14/12/2017	10h04	oui	oui	non conductivité 1471 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
17/10/2017	13h21	oui	oui	non conductivité 1553 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
17/10/2017	11h58	oui	oui	non conductivité 1634 mS/cm Sulfates 254 mg/l (ref 250 mg/l)
12/09/2017	10h14	oui	oui	non conductivité 1250 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
12/09/2017	09h58	oui	oui	non conductivité 1205 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
12/09/2017	08h59	oui	oui	oui
17/07/2017	12h20	oui	oui	non conductivité 1271 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
23/06/2017	08h37	oui	oui	oui
18/05/2017	11h33	oui	oui	non conductivité 1380 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
18/04/2017	15h20	oui	oui	non conductivité 1183 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
18/04/2017	14h54	oui	oui	oui
14/04/2017	11h57	oui	oui	non conductivité 1418 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
21/03/2017	10h58	oui	oui	non conductivité 1315 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
15/02/2017	11h21	oui	oui	non conductivité 1249 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
15/02/2017	11h39	oui	oui	non conductivité 1365 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm
13/01/2017	12h06	oui	oui	non conductivité 1177 mS/cm 200 mS/cm<= c<=1100 rS/cm

Pour le bas-village, les prélèvements sont généralement réalisés au café « Chez Carlos » ou à la résidence Notre Dame.

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### Non-conformités sur distribution "Combaud" 2017

date	heures	conformité physico-chimique	conformité bactériologique	respect des références de qualité
14/12/2017	10h19	oui	oui	oui
24/11/2017	11h18	oui	oui	oui
17/11/2017	13h00	oui	oui	oui
12/09/2017	09h37	oui	oui	oui
12/09/2017	08h59	oui	oui	oui
23/06/2017	09h26	oui	oui	oui
18/05/2017	12h32	oui	oui	oui
24/04/2017	12h15	oui	oui	oui
18/04/2017	14h54	oui	oui	oui
21/03/2017	11h17	oui	oui	oui
03/02/2017	12h48	oui	oui	oui

Pour Combaud, les prélèvements sont généralement réalisés à l'école Jean Jaurès ou au cimetière.

#### Non-conformités sur distribution "Sainte Roseline Peical" 2017

date	heures	conformité physico-chimique	conformité bactériologique	respect des références de qualité
24/11/2017	11h02	oui	oui	non conductivité 1601 ms/cm ( 200<=ref<= 1100ms/cm )
24/11/2017	10h42	oui	oui	non conductivité 1642 ms/cm
24/11/2017	10h29	oui	oui	non conductivité 1613 ms/cm
12/09/2017	12h55	oui	oui	non conductivité 1438 ms/cm
10/08/2017	10h30	oui	oui	non conductivité 1269 ms/cm
10/08/2017	9h43	oui	oui	non conductivité 1305 ms/cm
10/08/2017	9h20	oui	oui	non conductivité 1260 ms/cm
				turbidité 0,59 (<=0,5 NFU pt de mise en distribution)
21/03/2017	12h24	oui	oui	non conductivité 1102 ms/cm
15/02/2017	11h53	oui	oui	non conductivité 1111 ms/cm

Pour Sainte Roseline, les prélèvements sont généralement réalisés à la Kémia ou Chez Jauffret.

#### Remarque :

Les dépassements des références de qualité pour la conductivité et les sulfates, semblent plus être liés à la nature de la ressource très minéralisée, caractéristique de certains aquifères du Muschelkalk, qu'à l'état des réseaux de distribution. En effet, les mêmes valeurs de dépassements - ou des valeurs très proches-, se constatent en début de réseau et en fin de distribution, pour l'eau de la source de Sainte Cécile et le Peical.

Les dépassements de turbidité sont parfois constatés après un phénomène météorologique pluvieux et sont une des caractéristiques des ressources issues des milieux fissurés karstiques.

#### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### ***Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)***

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. Son calcul a été modifié par l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Cet indice est dorénavant noté sur 120.

		Exercice 2017
0	absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;	
+10	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
+ 5	définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
<b>Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</b>		
+ 10	existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10
+ 5	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	3
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10
+ 5	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	2
<b>Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages</b>		

#### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10	le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;	10
+ 10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	0
+ 10	le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	5
+ 10	un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
+ 10	un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
+ 10	maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;	0
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	0
+ 5	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est 75 %** (60% en 2016)

La mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution est effectuée par Véolia dans le cadre de son marché.

**L'annexe 5** identifie les secteurs où ont été réalisées les recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite

Le suivi SIG est réalisé par un agent du service de l'eau de la commune, depuis 2013 avec le logiciel open source Quatum Gis, installé sur un des postes informatiques du service.

Il s'agit de la mise à jour sur le plan cadastral géoréférencé fourni par la CAD:

- des conduites et éléments du réseau (infrastructures productions, stockage, compteurs généraux, PI, vannes, réducteurs de pression, plaques pleines...), rajoutés à partir des données microcarine Saegge/Véolia,
- des bouches à clefs et des emplacements de comptage des branchements présents sur la commune recensées par gps et couplées au fichier abonné.

Un fichier excel récapitule par branchement les caractéristiques des compteurs présents et les dates de pose.

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### Indicateurs de performance du réseau

#### 2.1.1. Rappel des valeurs 2017

- V1 volume produit : **728 679 m<sup>3</sup>**
- V2 volume importé : **4 103 m<sup>3</sup>**
- V3 volume exporté : **0 m<sup>3</sup>**
- V4 volume mis en distribution : **732 782 m<sup>3</sup>**
- V5 volume de pertes (V4-V6) : **165 779 m<sup>3</sup>**
- V6 volume consommé autorisé (V7+V8+V9) : **567 003m<sup>3</sup>**
- V7 volume comptabilisé : **558 372 m<sup>3</sup>**
- V8 volume sans comptage estimé : **3 450 m<sup>3</sup>**
- V9 volume de service : **5 181 m<sup>3</sup>**
- Réseau hors branchement: **75,874Km**

#### 2.1.2. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

- **Le rendement primaire du réseau**

Le rendement primaire (RP) est défini comme le rapport entre les consommations comptabilisées et les volumes mis en distribution :  $RP = V7/V4$ .

Il ne tient pas compte des volumes sans comptage ni des volumes de service. Il a l'avantage de ne s'appuyer que sur des données mesurées, mais est plus pessimiste que le rendement du réseau de distribution.

Rendement primaire du réseau =  $(558\ 372 / 732\ 782) * 100 = 76.19\%$

- **Le rendement du réseau** de distribution se calcule ainsi :  $\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$

$(567\ 003 / 732\ 782) * 100 = 77.38\%$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau en %	78.30	77.38
Volume comptabilisé sur volume mis en distribution en %	74.86	76.19

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

**Position au vu du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012** relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes en eau du réseau de distribution d'eau potable.

Son article **D.213-48-14-1** stipule :

*La majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliquée si le plan d'action (...) n'est pas établi dans les délais prescrits (...) lorsque le rendement de réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les 3 dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice de consommation égal au rapport entre, d'une part le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en m<sup>3</sup> et d'autre part le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres (...)*

- Volume moyen consommé journalier usagers + besoins du service :  $(567\ 003)/365 = 1\ 553$
- $ILC = (1\ 553 / 75.874) = 21.47$
- $ILC / 5 = 4.09$

**La valeur rendement cible à atteindre :  $65 + 4.09 = 69.09\%$ .**

Le rendement pour l'année **2017** est **au dessus** de la valeur cible.

#### **Remarque :**

Le bon rendement s'explique par :

- Le remplacement de la conduite sur Jean Jaurès,
- Le remplacement de branchements plombs anciens et fuyards pour certains,
- L'examen des débits de nuits sur les compteurs de sectorisation,
- La recherche de fuites et la réparation sans délais
- L'amélioration de la pyramide des âges de compteur

#### 2.1.3. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année **2017**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **6.29m<sup>3</sup>/j/km**, (**6.79m<sup>3</sup>/j/km** en 2016).

#### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

#### 2.1.4. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année **2017**, l'indice linéaire des pertes est de **5.99m<sup>3</sup>/j/km** (**5.86m<sup>3</sup>/j/km** en 2016).

#### 2.1.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de renouvellement (%)	0.41	<b>0.17</b>	<b>0.0</b>	<b>0.19</b>	<b>0.50</b>	<b>0.47</b>

Pour l'année **2017**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.47 %** (**0.50 %** en 2016).

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### ***Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)***

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année **2017**, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %**. (80 % en 2016).

**En effet, il n'existe pas actuellement de procédure de suivi d'application des arrêtés préfectoraux de DUP.**

### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



### 3. Financement des investissements

#### *Branchements en plomb*

La teneur en plomb dans l'eau distribuée ne doit pas depuis le 25/12/2013 excéder 10 µg/l. Cette valeur implique la suppression des branchements en plomb. **135 branchements plomb** ont été remplacés en **2016**, 25 dans le cadre d'un marché de service passé avec l'entreprise Véolia Eau, 110 par l'entreprise Garnier Pisan lors du renouvellement de la conduite Rue Jean Jaurès.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	3 541	3 636
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	135	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	75	75
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	3.8%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2.1%	2.06%

#### *Montants financiers*

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	199 877	412 843
Montants des subventions en €	36 452	160 088
Montants des contributions du budget général en €		

#### *État de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre **2017** fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	600 681	560 085
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	40 595
	en intérêts	14 754

#### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### **Amortissements**

Pour l'année **2017**, la dotation aux amortissements a été de **124 512 €** (131 012 € en 2016).

### **Rappel des travaux effectués en 2017**

#### **Production: (intervenant : Véolia -TEC sous contrôle du Service des eaux communal)**

- Fantroussière
  - Remplacement de la pompe de refoulement ;
  - Mise en sécurité trappe d'accès aux pompes ;
  - Remplacement de l'analyseur chlore ;
  - Remplacement du compteur de production ;
  - Fixations des racks de maintien des bouteilles et remplacement des bouteilles de chlore ;
- Sainte Cécile
  - Remise en état des échelles du réservoir ;
  - Remplacement des analyseurs Chlore + turbidité ;
  - Remplacement des compteurs de distribution et de surverse ;
  - Remplacement détendeur chlore ;
- Peical
  - Inspection du tubage forage ;
  - Remplacement de la pompe 2 ;
  - Déplacement du Sofrel ;
  - Fixations des racks de maintien des bouteilles et remplacement des bouteilles de chlore ;

#### **Stockage :**

- Nettoyage désinfection annuelle des réservoirs de stockage (intervenant Véolia-Tec sous supervision Service des Eaux) ;
- Remplacement compteurs réservoirs Cambres (entrée et sortie) ;
- Renouvellement des appareillages de régulation ;

#### **Réseau :**

- Renouvellement 1 branchement (Parage Véolia)
- Création 4 PI et renouvellement 3 Poteaux Incendie (dont une borne incendie -intervenant régie communale **cf annexe 4**)
- Recherche et réparation de fuites (intervenant Véolia-Tec) **cf annexe 5**
- Remplacement robinet arrêt avant compteur (intervenant régie **cf Annexe 4**) : 29 interventions
- Réparations de fuites sur branchements (intervenant régie **cf Annexe 4**) : 20 interventions

### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

### Service de l'Eau

- Réparations de fuites sur réseau (intervenant régie **cf Annexe 4**) : 10 interventions
  - 31/1 Bd Peymarlier : Ø 80 fonte
  - 31/1 R J.Giono : Ø 110 PVC
  - 02/02 Refoulement Réservoir Cambres : Ø 200 fonte
  - 02/06 Poubeyaou : Ø 80 fonte
  - 11/07 Chemin Les Plaines : Ø 200PVC
  - 26/07 Jean Jaures : Ø 125 Fonte
  - 05/08 Chemin La Maïme : Ø 90PVC
  - 12/10 Bd Peymarlier : Ø 50 PVC
  - 8/11 Lotissement Agnési : Ø 80 fonte
  - 12/12 Bd Peymarlier : Ø 80 fonte
- Extension :
  - Chemin de l'Alouette 150 ml Ø 63 / PVC
  - Extension Route des Croisières 2 000 ml Ø 200 / PVC Bi-oroc
- Une intervention pour traçage du réseau RN7(intervenant Véolia-Tec) ;
- Renouvellement :
  - Rue Jean Jaurès : 290 ml Ø 200 fonte (Garnier Pisan)
  - Rue J.Jaures : 15 branchements plombs(Garnier Pisan)
- Mise en place d'un transmetteur compteur des croisières
- Remplacement vanne Préveyre

#### Compteurs particulier :

- Installation **109** nouveaux compteurs (intervenant régie):
- Renouvellement **189** compteurs(intervenant régie) :
- Dépose **5** compteurs

#### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

### *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réalisation d'un nouveau forage et équipement de ce dernier, canalisation de transfert depuis le forage du Collet du Cyprès et raccordement	920 000 €
Extension du réseau d'eau potable depuis Le Peical vers Les Nouradons (T3)	340 000 €
Modification du forage Peical du surpresseur et de l'unité de filtration	240 000 €
Construction réservoir 1 500 m <sup>3</sup> au Peical	1 150 000€
Renouvellement du réseau AEP et dilatation du réseau – Chemin des Laurons	150 000 €
Achat logiciel de modélisation du réseau	15 000€
Modification de la DUP – Source Sainte Cécile	9 000 €
Elaboration du nouveau schéma directeur AEP	25 000 €
Renouvellement du réseau AEP – Rue Jules Ferry / Allée Jean Zay / Rue de Sospel	505 000 €
Renouvellement du réseau AEP – Chemin de Guéringuier en vue du PAPAG	250 000 €
Renouvellement du réseau AEP – Quartier Saint Roch	100 000 €
Renouvellement du réseau AEP – Place Clinchard, Place du Château, Place de la Rondourette, Montée du Parage	400 000 €
Installation en circuit fermé de 3 Fontaines	4 000 €
Puits du Moulin – récupération de l'eau pour arrosage communal	5 500 €

### **Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



**COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS**  
**Service de l'Eau**

***Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice***

<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Réalisation d'un nouveau forage et équipement de ce dernier, canalisation de transfert depuis le forage du Collet du Cyprès et raccordement	2018	920 000€
Extension du réseau d'eau potable depuis le Dandarelet/ Les Nouradons (2000 ml) prévu de janvier à juin 2017	2018	175 000€
Renouvellement réseau AEP Impasse et Rue de la Motte	2018	60 000€

**Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017**

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## 4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ***Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année **2017**, le service a reçu **0** demande d'abandon de créances et en a accordées **0**, soit 0 € pour l'année **2017** pour l'eau et l'assainissement confondus (**0 € en 2016**).

### ***Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Aucune action de coopération décentralisée n'a été mise en place en **2017**.



## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 808	6 071
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1.4387	1.4529
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours ouvrés	8 jours ouvrés
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60%	75%
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78.3%	77.38%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6.79 m <sup>3</sup> /km/j	6.29m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5.86 m <sup>3</sup> /km/j	5.99m <sup>3</sup> /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.50%	0.47%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2.83	1.1%

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



## 6. Annexes

***Annexe 1 : Délibération du conseil municipal sur la modification du prix de l'eau et de l'assainissement***

***Annexe 2 : Nouveaux branchements réalisés***

***Annexe 3 : Analyses 2017***

***Annexe 4 : Détail des interventions réalisées par la régie en 2017***

***Annexe 5 : Identification des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (Véolia)***

***Annexe 6 : Information sur les redevances Agence de l'Eau***